

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTREAL, 6 JUILLET 1895

No. 44

SOMMAIRE :

L'Art Canadien, Comment on le décourage, *Duroc*.—A l'École, *Magister*.—Fromages et sauterelles, Douceurs Episcopales, *Agricola*. — Biens Ecclésiastiques, *Civis*. — Un Monsignor d'Opérette, *Petit-Jean*.—Lettres Familières, VIII, *Jacques Lecroyant*.—L'Affaire de Danielsonville. Le "Catholic" de Hartford, *Un laïque originaire*. — Variétés : Autour du mariage, *George Clément*.—Feuilleton : Claude Gueux, (suite et fin,) *Victor Hugo*.

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boîte 2184,

Montréal.

L'ART CANADIEN

COMMENT ON LE DECOURAGE

Nous lisions l'autre jour dans un journal montréalais l'entrefilet suivant qui a fait le tour de la presse :

Nous apprenons que le curé de St-Louis de France, M. Larocque, vient de commander en Italie quarante tableaux pour décorer son église, qui va s'élever bientôt grâce à l'emprunt heureusement opéré par la fabrique de cette paroisse.

Le goût des arts puisés à leur source la plus pure se répand évidemment dans le pays.

A la lecture de ces quelques lignes, nous avons tressauté.

Commander des tableaux en Italie pour une église canadienne lorsque nous avons au Canada tant de jeunes compatriotes de talent qui ont fait des sacrifices énormes pour apprendre leur art et qui en font chaque jour pour s'y perfectionner, c'est trop fort.

Et pour une église encore, élevée avec l'argent soutiré piastre par piastre à notre population écrasée de taxes, cela dépasse les limites du permis.

Qu'un amateur imbécile, infatué comme tant d'autres de cette idée qu'il ne peut se rien faire de bon au Canada gaspille son argent en Italie ; c'est son affaire. Il manque de patriotisme et d'intelligence, voilà tout. Il est libre

de jeter son argent par les fenêtres et personne n'y peut rien voir.

Mais qu'un chef de paroisse qui n'est — ou ne devrait être — que le dépositaire des sommes déposées entre ses mains par ses compatriotes pour les besoins ecclésiastiques aille de gaieté de cœur engraisser quelque barbouilleur italien, tandis qu'il y a dans le pays toute une pléiade d'enfants du sol élevant et faisant vivre des familles canadiennes qui a besoin de ces travaux-là pour vivre et qui a le droit d'y compter parce qu'ils doivent lui revenir !

Serait-il donc vrai que toute cette école ecclésiastique est italienne et romaine avant d'être canadienne ?

N'est-ce pas assez que le Séminaire enfouisse à Rome les millions qui devraient de par la loi revenir à l'éducation des enfants de Montréal ?

Faut-il encore que nous fassions vivre tous les lazzaroni qui infestent de leur vermine les cours du Vatican ?

Quel encouragement voulez-vous dans de telles conditions que notre jeunesse trouve à travailler et à s'instruire, si on lui enlève les occasions qu'elle peut avoir de rentrer dans une partie de ses sacrifices.

Ce qui se fait à St Louis de France est non seulement anti-patriotique, c'est anti-éducatif et de nature à rabaisser dans notre peuple, le goût du travail et de l'étude.

Est-ce là le but que l'on veut atteindre et ne suffit-il pas d'enlever à notre population le pain de la bouche sans encore lui enlever la suprême consolation de la science et de l'art ?

Cette jeune école canadienne qui a déjà fait ses preuves et qui compte dans ses rangs les St Charles, Franchère, Larose, Gill et tant d'autres, a toutes nos sympathies et toute notre admiration.

Poussée sur un sol artistique parfaitement inculte et ingrat, elle s'est, avec une énergie féroce, implantée dans le sol ; elle est allée puiser aux sources vivifiantes de la mère-patrie une ardeur et une sève nouvelles et dans son épanouissement, aujourd'hui elle produit des fruits qui lui font honneur et nous honorent en même temps.

Nous ne l'abandonnerons certainement pas aux caprices ou aux prédilections anti-nationales de quelques fanatiques.

Nous exigerons, comme c'est son droit qu'elle soit respectée et aidée.

Tous ces jeunes gens peuvent compter sur nous pour défendre leurs droits chèrement acquis et rappeler nos compatriotes à la pudeur et à l'honnêteté nationales.

Pour commencer, nous espérons bien, s'il en est temps encore, que les autorités financières de la paroisse St Louis vont annuler cette commande anti-patriotique et la diviser honnêtement et loyalement parmi nos jeunes artistes canadiens.

DUROC

A L'ECOLE

Il y a des gens qui nous accusent de mauvais vouloir systématique, d'épluchage, d'échec et que sais-je encore.

Pourtant, nous n'avons pas besoin d'y mettre tant d'ardeur ; il n'est pas nécessaire de chercher la petite bête pour prouver que notre système d'éducation est insuffisant même pour la formation des classes libérales.

Ainsi, nous trouvions l'autre jour dans *l'Electeur* de Québec, l'annonce suivante :

UN PRECEPTEUR

Une famille qui désirerait se procurer un précepteur privé muni des meilleures recommandations, le trouverait dans la personne d'un jeune étudiant, qui vient de terminer son cours au collège de Lévis avec distinction.

Pour plus amples informations, s'adresser au rév. M. Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu, Québec.

Voici un vrai document, signé, émanant d'une personne que sa position nous met en état de considérer comme spécimen supérieur de notre enseignement classique.

Il ne s'y agit pas d'une demande banale ou d'une offre sans importance de bonne à tout faire ou de cochér de place.

C'est le chapelain d'une des plus hautes institutions de Québec qui recommande pour le professorat, un élève distingué d'un de nos collèges classiques.

Et dans quel style, il le recommande, grands dieux !

Un précepteur privé !

Qu'est-ce que cela veut dire ? *privé* de quoi ? pourquoi *privé* ? précepteur n'est-il pas suffisant ?

Le trouverait dans la personne d'un jeune étudiant.

Mais c'est de l'algonquin, du cri, du sauteux !

Pas du français sûrement. Un pauvre français se demanderait quelle est la baleine dans le corps de laquelle on peut trouver ce Jonas ?

Qu'on ne s'y trompe pas, nous ne faisons pas ici de persiflage.

Nous sommes désolés, sincèrement, quand nous pensons aux produits de tant d'années et de travail et surtout quand nous voyons que ces produits veulent enseigner ce qu'on n'a pas pu leur apprendre et ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes.

Nous n'insisterons pas plus longtemps ; nous laissons aux gens impartiaux de peser de la portée de l'enseignement que nous leur soumettons.

MAGISTER

FROMAGES ET SAUTERELLES

DOUCEURS EPISCOPALES

Le RÈVEIL est devenu depuis sa fondation un *refugium*, c'est là que l'on peut dire franchement ce que l'on pense sans en rendre compte à d'autres qu'à sa conscience et à la vérité.

Nous sommes heureux de faire propager cette coutume et d'offrir à tous ceux qui souffrent un asile où ils puissent librement épancher leurs griefs et faire connaître les actes d'arbitraire ou les injustices qu'ils subissent.

Ainsi un correspondant de Roxton Pond nous écrit que, lors de son dernier passage en cette place Mgr Decelles, évêque de St-Hyacinthe, a prononcé un sermon qui a vivement peiné et surtout vivement irrité tous ceux qui y assistaient.

Monseigneur s'est plaint que les fromagiers se permettaient de faire du fromage le diman-

che et l'a défendu si ce travail empêchait ceux qui s'y livrent d'aller à la messe.

“ Des gens, dit-il, sont venus me demander de faire une procession pour faire disparaître les sauterelles qui causent actuellement des dommages considérables, je leur ai répondu que non. Faire des processions pour chasser les sauterelles de la paroisse lorsqu'il y a des gens qui travaillent le dimanche, je ne le ferai pas.”

N'est-ce pas admirable cette charité qui s'exerce surtout sur les sauterelles ?

Et notre correspondant ajoute que ce qui l'a frappé le plus dans les remarques faites par l'évêque au sujet de sa défense de faire du fromage le dimanche, c'est ceci :

“ Si, dans cette paroisse qui a tant mérité pour les sacrifices qu'elle s'est imposés pour ériger un temple si digne, ces abus continuent, que la malédiction de Dieu tombe sur vous, sur vos enfants, sur vos biens, sur tout ce que vous avez de plus cher.”

Voilà des procédés pas mal moyennageux avec lesquels certains prélats croient faire aller le peuple à l'Eglise.

Ils se trompent grandement.

Cette malédiction eût été beaucoup mieux placée sur les sauterelles.

Nous sommes partisans du repos de dimanche dans la plus grande mesure possible et compatible avec les besoins matériels de l'existence, mais de là à la brutalité, il y a des limites qu'il importe de ne pas franchir, et Mgr Decelles les a dépassées.

AGRICOLA

BIENS ECCLESIASTIQUES

Ah, bien sûr, on ne dira pas que Montréal ne fait pas de progrès.

Comment !

La *Presse* n'annonçait-elle pas l'autre jour dans un seul et même article :

Le quartier Saint-Denis sera bientôt doté d'un couvent que les Sœurs de Sainte-Croix, de Saint-Laurent, font construire sur la rue Mont-Royal, dans le voisinage des Pères du Saint-Sacrement.

Cette partie de la ville prend un développement merveilleux ! De vastes propriétés encore vacantes sont sillonnées de rues larges qui n'attendent que le

pavage et les trottoirs pour faciliter la circulation. Les Carmélites ont commencé la construction de leur monastère dans le haut de la rue Saint-Denis, les cleres Saint-Viateur possèdent, sur la rue St-Louis, une maison industrielle qui rend déjà des services importants à la localité, etc., etc.

Le voilà le progrès.

Mais, ce n'est pas tout.

Le même jour, nous trouvions dans le *Monde* l'annonce suivante :

Il est rumeur que l'honorable Louis Tourville vient d'acheter en société avec M. L. Hy Sénécal, agent d'immeubles de cette ville, de la succession Duplessis-Robereau, un lopin de terre situé dans le quartier St-Denis, de 27 arpents en superficie. Il paraît que ces messieurs sont à faire préparer les plans et qu'ils offriront sous peu, au public, des lots en vente.

L'on dit aussi que les autorités religieuses de la paroisse de l'Enfant Jésus sont en pourparlers avec eux pour acheter le terrain nécessaire à l'érection de l'église de cette nouvelle paroisse.

C'est bien cela, allons, continuons, avec des couvents, et des églises partout, les taxes vont doubler et les malheureux contribuables ne vont plus avoir qu'à vendre leur dernière chemise pour abriter ces braves sœurs et ces bons frères.

Ainsi, voilà dans un seul quartier, quatre nouveaux établissements religieux qui ne vont pas payer un sou de taxes.

Ces quartiers vont avoir à subir des améliorations qui entraîneront des frais considérables et les pauvres citoyens auront à payer sans murmurer.

C'est ainsi que le vent la fameuse loi d'exemption de taxes.

Voyons, est-ce juste ; est-ce honnête ; est-ce sensé !

Quand on songe qu'à Québec même on commence à se fatiguer de cet état de choses, puisque nous lisons dans *La Semaine Commerciale* :

Nous mentionnions récemment la construction d'une grande chapelle de \$40,000 sur la Côte d'Abraham à quelques pas des Sœurs de la Charité, et non loin de la Congrégation de la Haute-Ville et de l'église paroissiale du Faubourg.

Too much of a good thing is good for nothing. C'est ce que disent bien des paroissiens du Faubourg St-Jean. Le moment où leur Fabrique paroissiale travaille à éteindre une dette de \$35,000 est-il bien sagement choisi pour entreprendre une construction aussi dispendieuse, quand une modeste chapelle aurait suffi à un établissement de mendicité comme le Patronage ?

Nous savons qu'un citoyen généreux s'est chargé de payer une notable partie de ces travaux, mais il restera toujours un certain montant à la charge du public.

Voilà pourtant un indice que nos idées font du progrès.

D'ailleurs, si l'on veut s'en convaincre, il suffit de voir la façon dont ces bons castors pelottent leurs bienfaiteurs.

Le *Courrier du Canada* avait dernièrement un rapport qui est un modèle du genre.

Nous le donnons ici pour l'amusement de nos lecteurs :

(Du *Courrier du Canada*)

Dimanche dernier, le 23 du courant, M. Chs Brochu, rentier, rue du Pont, Saint-Roch de Québec, a été promu chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Vers les 8 heures du soir, Monseigneur Gagnon, et le Rév. M. Lafargue, supérieur de l'école du Patronage, et aussi le Rév. M. Degesne, directeur, et M. J. B. Thibaudeau, marchand, se sont rendus chez M. Chs Brochu, et là, Monseigneur Têtu, délégué par Monseigneur Bégin, archevêque de Québec, fit la lecture du Bref Papal créant M. Chs Brochu chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.

Après la lecture du bref par Mgr Têtu, il plaça sur la poitrine la grand'croix de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.

Il était dit dans le bref que cet insigne honneur dont il était l'objet, était en reconnaissance par Sa Sainteté Léon XIII des éminents services qu'il avait rendus à la cause sacrée de l'Eglise, surtout en contribuant aussi princièrement pour la construction de la chapelle du Patronage.

Toute la famille de M. Brochu était présente, lui présenta une adresse le félicitant de l'honneur qui lui était conféré, et sur le noble emploi qu'il faisait de sa fortune, l'encourageant à continuer cette belle œuvre qui devra attirer sur lui et sa famille les bénédictions du ciel.

Quel béatifiant encouragement pour toute une famille de contempler sur la poitrine de son auguste chef cette auguste croix.

Comme on comprend aussi que le bon clergé assistant à la glorification lui conseille de continuer.

Pourtant tout le monde n'est pas du même avis en la matière, pas même tout le clergé.

Ainsi, nous voyons par le *Paris-Canada* que l'abbé Lacroix, l'aumonier du lycée Michelet, qui vient de faire un voyage au Canada, a écrit un récit de voyage où il fait à nos ambitieux laïques et à nos exploiters ecclésiastiques une

leçon que ne goûte pas beaucoup le journal de M. Fabre, mais qui est pleine d'enseignement.

Voici au sujet de certain passage de ce livre les remarques de notre confrère canado-parisien :

L'écrivain se montre plus sévère pour la cathédrale, et il descend à ce détail que "la qualité des matériaux employés pour le gros œuvre est inférieure". Il en a jugé peut-être un peu vite, et nous attendrons, pour y croire, un rapport d'expert.

Il a peut-être aussi attaché trop d'importance à une notice qu'on remet à la porte de l'église "indiquant, dit-il, la liste complète des chapelles qui restent à construire avec le chiffre des dépenses pour chacune."

"Grâce à cette précaution, ajoute-t-il il ne saurait y avoir de surprise pour personne."

Nous aurions cru qu'il y en aurait eu pour lui. Mais non, il paraît avoir cru de bonne foi qu'on exigeait de chaque fidèle la construction d'une chapelle. Pour sa part, il s'est mis à se défendre contre cet assaut formidable à sa bourse. "Je ne suis pas le cousin de M. de Rothschild, s'est-il écrié, je dois renoncer à faire le généreux. C'est bon pour les gens qui sont en peine pour placer leurs revenus, etc."

Ne vous paraît-il pas qu'un prêtre devrait mieux connaître l'étendue des générosités que l'Eglise attend des fidèles, en particulier d'un simple abbé en voyage, et ne pas ignorer qu'on ne force pas ainsi les gens à construire une chapelle, en leur remettant un imprimé ?

Que M. Fabre se rassure, sa leçon n'est pas pour l'abbé Lacroix, elle frappe droit chez nous : droit sur les imbéciles et les présomptueux qui s'achètent des décorations et des chapelles plutôt que de bâtir des écoles et de monter des bibliothèques pour instruire le peuple.

CIVIS.

UN MONSIGNOR D'OPERETTE

Devant la onzième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, se sont déroulés dernièrement les débats d'une amusante affaire d'escroqueries au mariage dans laquelle sont impliqués dix prévenus. Ce sont :

Trubert de la Chapelle, 65 ans, dit comte de Vars, agent matrimonial, *en fuite*, et son associée la femme Authier, née Audigier, 41 ans, dite comtesse de Vars ; Jean de Segonzac, dit Emile, 39 ans, soi-disant évêque, prêtre interdit, membre de l'académie romaine ; la femme Crouzet, née Godineau de la Bretognerie, 41 ans, que la prévention qualifie de "masseur" ; et une foule de seigneurs sans importance dont le seul et unique travail consistait à engluer une foule de gogos à la recherche de la grosse dot attirés au moyen d'allechantes annonces de presse.

Monsignor de Segonzac, le personnage épisodique de l'affaire, apparaissait au moment psychologique et était présenté comme un ami, un oncle riche et influent, un intermédiaire respectable et respecté.

Lorsque la comtesse de Vars avait touché des sommes qui pour certains clients se sont élevées à plus de 4,000 francs, lorsque le futur oncle avait palpé des offrandes suffisantes pour ses prétendues œuvres de charité, le futur était éconduit sous un prétexte quelconque.

La jeune héritière au gros magot, la riche veuve, réflexion faite, lui trouvait le nez trop court, la bouche trop longue ou la taille trop petite.

MONSIGNOR

Ajoutons que le prélat romain ne laissait jamais partir un de ses neveux manqués sans lui colloquer un nombre respectable de pots d'une pommade contre les douleurs dont il était l'inventeur. Ajoutons encore que l'autorité religieuse a depuis longtemps interdit, en raison des scandales de sa conduite, monsignor de Segonzac qui, d'après les rapports de police, choisissait à Toulon de singulières maisons de retraite où ses méditations risquaient fort d'être troublées par les chants plus que profanes de matelots en goguette.

Tous les prévenus protestent de la pureté de leurs intentions et de leur désintéressement. La prétendue comtesse de Vars se démène comme un diable dans un bénitier. Tous invoquent leur bonne foi. Mais le plus amusant, — le plus attristant, si l'on veut, — à entendre est le soi-disant-évêque.

Monsignor de Segonzac, qui avait fait défaut aux précédentes audiences, s'est enfin décidé à comparaître devant la justice et M. le président Lefresne, malgré la demande de Me Labori, l'a fait mettre en état d'arrestation.

Drôle d'homme ! Et l'on s'explique jusqu'à un certain point que Me Labori ait déposé des conclusions tendant à l'examen de l'état mental de son client.

Ces conclusions, le tribunal les a rejetées.

Vêtu d'un costume ecclésiastique noir, à lisérés et boutons violets, monsignor reconnaît qu'il n'est pas plus évêque que vous et moi, mais il ajoute qu'il est chanoine d'Aquin, membre de l'Académie pontificale, et qu'il a le droit de porter des bas violets et d'être appelé monseigneur.

POMMADE MIRACULEUSE

Passant du grave au doux, du plaisant au sévère, il nous apprend avec satisfaction que la pommade dont il est l'inventeur a rendu la vue à un aveugle et les jambes à un paralytique, et qu'il a dépensé toute sa fortune pour les pauvres ; il prétend que son évêque l'a autrefois interdit à la suite d'une partie de billard

au cours de laquelle il s'était refusé à certaines confidences, et il proteste avec indignation contre les faits qui lui sont reprochés.

— J'ignorais, dit-il, que le comte et la comtesse de Vars fussent à la tête d'une agence matrimoniale. J'ai fait de longs voyages pour aller demander à des parents que je connaissais la main de leur fille et je me suis fait tout simplement rembourser mes frais de voyage par les candidats. Les magistrats croient tout ce qu'on leur dit sur mon compte. Si on m'accusait d'avoir volé les tours Notre-Dame, ils me condamneraient. Mais je ne me soucie que du jugement de celui qui est en haut et qui juge les juges d'ici-bas.

Le président précise certains faits, entre autres le scandale de Toulon. Là-dessus, monsignor se regimbe. Il s'est trouvé subitement souffrant, déclare-t-il, et il est allé demander l'hospitalité et des soins un peu au hasard. La première porte venue.

Puis, baissant la tête, le prévenu termine ainsi :

— C'est l'orgueil qui m'a amené sur ce banc ! J'ai connu le Capitole ; j'ai été encensé par la foule à la suite de mes prédications, mais aujourd'hui je suis sur un trône de honte et je connais l'humilité.

Je laverai mes fautes dans le sang de mon âme. Prenez mon corps, faites-en ce que vous voudrez. Faites-moi dévorer par les dents des bêtes féroces, si vous voulez...

Le président répond que de telles mœurs ne sont plus de notre temps. Afin d'éviter à mes lecteurs de fatigants débats, j'annoncerai de suite que ces messieurs et ces dames s'en sont tirés avec un nombre respectable d'années de prison.

PETIT-JEAN

LETTRES FAMILIÈRES

VIII

Ego vox clamantis in deserto.

Je suis la voix de Celui qui crie dans le désert
JEAN. I. 23.

Poursuivant mes explorations évangéliques ainsi que le cours des idées énoncées et l'examen des sujets abordés dans ma dernière lettre ou celles qui l'ont précédée, je renouvelle l'assertion que l'esprit de cupidité et d'orgueil, âme du cléricisme, a appliqué un bandeau sur les yeux et posé des tampons dans les oreilles des prêtres mis ainsi hors d'état de rien voir au texte de l'Évangile et de rien entendre des préceptes catégoriques — formulés en termes précis par le Christ. Le Nouveau-Testament, devenu pour eux lettre morte, comme l'était l'Ancien pour les docteurs de la loi mosaïque, sera leur condamnation, s'ils ne viennent à récipiscence, au jour du jugement qui se fait proche.

Ignorant complètement la justice de Dieu, comme dit l'apôtre des Gentils, ils veulent la remplacer par la justice inique qu'ils ont inventée et pour l'applica-

tion de laquelle ils seront réprochés. Prenant pour la prudence et la sagesse une prévoyance économique renouvelée des Romains, — propriétaires d'esclaves et dominateurs du monde, — qui leur fait entasser richesses sur richesses et accaparer le fruit du travail collectif des laborieux asservis insidieusement à cette incessante, épuisante et stérile production ; ils veulent s'assurer non seulement le pain quotidiennement nécessaire à leur subsistance, qui est l'indispensable ; mais encore celui du lendemain, celui du surlendemain ; puis, contrairement au précepte contenu à l'Oraison dominicale, celui des semaines, des mois, des ans et même des siècles à venir ; ce qui, aux yeux du Maître, est l'abomination même. Mais le Seigneur a dit : " Je confondrai la sagesse des sages et la prudence des prudents, "

Aux yeux de tous bientôt, à mes yeux dès maintenant, ces précautions bourgeoisement économiques et positivement anti-évangéliques prouvent clairement que les prêtres, comme je l'ai fait pressentir et comme je l'établirai, n'ont point la foi. Je suis en mesure de démontrer, par les textes les plus précis de l'Évangile, par les raisons les plus simples et les plus facilement saisissables, que ces parangons de fidélité chrétienne, ces propagateurs autoritaires de la croyance aux paroles du Sauveur, sont les plus incroyants des hommes et les plus adonnés à l'impiété qu'ils signalent partout sans l'apercevoir chez eux. Parole de la paille et de la poutre, c'est ici que tu serais en situation, mais je me borne à te rappeler au souvenir de mes lecteurs. Non, ces hommes lugubrement vêtus, sur la soutane noire de qui l'aube blanche du rituel est le blanchiment du sépulcre, ne sont pas les porteflambeaux de la foi ; car ils n'ont aucune confiance en la justice de Dieu, mettant leur foi dans la leur propre. Ils nient sa Providence par le seul fait des soucis matériels contre lesquels il les a mis si souvent en garde. Et de cette incroyance étrange, inexplicable pour qui-conque n'est pas initié aux mystères, est née pour eux la nécessité de devenir générateurs d'infidélité et producteurs en tous de cette soif inassouissable de l'or, de cette appréhension honteuse de l'avenir, de cette lâche crainte du lendemain, source de toutes les exploitations, cause de toutes les convoitises, principe fondamental des inégalités sociales et de cette dégoûtante lutte pour la vie, de cet écœurant *struggle for life* dont les prêtres, par leur renoncement au Christ et leur négation de la Providence, sont responsables au premier chef.

Les trois vertus théologiques leur font absolument défaut, et j'établirai par tout ce que prescrit l'Évangile qu'ils n'ont ni la Foi, ni l'Espérance ni la Charité qu'ils ont semblant de vouloir nous donner,

Par toutes leurs théories et par toutes leurs pratiques, ils se sont mis en antagonisme direct avec le Christ ; ils l'ont décrété d'utopisme en substituant leur justice à sa justice, leur sagesse à la sienne, l'ordre établi par eux à l'ordre établi par Lui, leur économisme sacerdotal à son économie évangélique, leur mesquinerie à sa libéralité, leur avarice à ses largesses, leur prébécroirie arbitraire à sa théocratie anarchique, leur oppression à sa liberté, leur exploitation à sa Providence, leur persécution à sa délivrance, leur trafic des âmes à sa Rédemption, leur mensonge à sa Vérité, leur sens pratique à son sens divin, leur matérialisme à sa spiritualité, leur iniquité à son équité, leur orgueil à son humilité, le satanisme de leur esprit à la divinité du sien, leurs ténèbres à sa lumière, la Mort qui est en eux à la Vie qui est en Lui.

Et comment le monde aurait-il pu avoir en Dieu une confiance que ses soi-disants ministres ne lui ont jamais témoignée par leurs actions ? Quelle foi au Christ pouvait résister à l'incroyance manifeste que décelaient la rapacité et les convoitises de ces bons apôtres ? Sans confiance réelle au Christ, infidèles au vrai Dieu, ils se sont faits tout naturellement, et peut-être sans jamais s'en douter, propagateurs de la foi aux idoles d'or et d'argent auxquelles ils ont substitué leurs temples et leurs cœurs de pierre. " Et comment encore, dit saint Paul, invoqueront-ils Celui en qui ils n'ont point cru ? ou comment croiront-ils à Celui qu'ils n'ont point entendu ? Et comment entendront-ils si personne ne les prêché ? Et comment prêchera-t-on si on n'est pas envoyé, comme il est écrit : Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent le bonheur ! " (Rom., x, 14, 15.)

Voilà, je dois le dire ici, indiqués dans les écrits apostoliques même, la tâche à moi assignée, concurremment avec de nombreux autres, probablement répandus dès maintenant sur toute la surface de la terre, pour annoncer la paix et le bonheur et aussi servir de trompettes aux anges invisibles du Seigneur, — dont l'Esprit souffle où il veut, — pour annoncer le jugement. Car je le reconnais et tiens à le proclamer ici : Je ne suis qu'un des plus ingrats et des plus faibles instruments de cette prédication évangélique qui doit se faire partout, ainsi qu'il a été dit. Ce qui, je crois, me différencie de la plupart d'entre mes frères en évangélisation, c'est que j'ai ce qu'ils n'ont probablement pas tous : la claire conscience de mon rôle par la révélation intérieure et le sens intime. Et nous devons prêcher les prédicateurs eux-mêmes, ainsi que je l'ai confusément pressenti dès ma première lettre, alors que le caractère de cette mission ne s'était pas encore nettement dessiné en moi. Nous devons, si la chose

est encore possible, nous efforcer de rendre au sel de la terre la vertu qu'il a laissé échapper de lui.

Serons-nous des voix criant dans le désert, comme le saint patron de notre pays ? — de ce pays qui me paraît destiné maintenant, ainsi que Jean-Baptiste, à être le précurseur des nations dans la voie de la rénovation religieuse et dans la résurrection de l'Humanité. Ne nous appelle-t-on pas populairement, et par une dérision aigre-douce, des Jean-Baptiste ? N'y a-t-il rien de providentiel dans ce sobriquet ? Y aurait-il quelque chose d'étonnant à ce que notre petit peuple, dépendant du plus puissant empire de notre époque, comme le peuple juif de l'empire romain ; y aurait-il quelque chose de bien étonnant à ce que ce petit peuple sur qui pèse le plus lourdement le despotisme clérical et l'exploitation ecclésiastique fût aussi destiné par la Providence à donner au monde le signal de l'émancipation ? La voilà, sans doute, cette fameuse mission de notre race dont le clergé nous a tant rebattu les oreilles sans se douter qu'elle aurait pour objectif la destruction de sa néfaste influence.

Voix qui crient dans le désert sans grand espoir de réveiller aucun écho, nous devons remplir notre tâche d'avertisseurs du clergé. Nous semons : Dieu fera pousser le grain dans les terrains non réfractaires à la germination évangélique de la parole divine. C'est aux interprètes mêmes de cette parole qu'il faut expliquer le sens des Ecritures auxquelles — on ne saurait trop le redire — ils n'ont positivement rien compris. Ils se sont faits de leur position de truchements de la Divinité un moyen d'enrichissement personnel ou collectif, alors que la pauvreté, le dénuement, l'abnégation, le zèle impayé parce qu'il est impayable ici-bas, avaient été imposés comme devoir strict, inéluctable, sacré, aux apôtres et aux disciples contemporains de Jésus dont les prêtres de notre temps se proclament hardiment les successeurs attitrés en faisant, avec une sereine impudence, diamétralement l'opposé de ce qu'ont fait ceux dont ils se disent les héritiers. Où sont-ils donc ces premiers missionnaires du Christ qu'invoquait Alfred de Musset, ce prophète inconscient, qui présentait si bien la rénovation religieuse et sociale dont nous saluons la glorieuse aurore ? Ne sont-ils pas au milieu de nous, nous animant et nous inspirant de leur souffle ?

Où donc est le Sauveur pour entr'ouvrir nos tombes ?
Où donc le vieux saint Paul haranguant les Romains,
Suspendant tout un peuple à ses haillons divins ?
Où donc le Cénacle ? Où donc les Catacombes ?

Les préceptes catégoriquement formulés par le Christ ont-ils perdu leur raison d'être ? Les prêtres, matérialisés dans leurs richesses, ne les trouvent-ils vraiment plus pratiques à notre époque ? La morale prêchée par

Jésus relativement à la possession des richesses a-t-elle été modifiée par Lui, ou n'était-il aucunement autorisé à la prêcher ? La Vérité d'aujourd'hui diffère-t-elle de la Vérité d'alors ? Si vous me répondez dans l'affirmative, comme j'ai lieu de m'y attendre ; si la Vérité n'est pas immuable, pourquoi, prêtres, chantez-vous ce verset à la louange du Seigneur et à l'occasion de la miséricorde qu'il a répandue sur nous : *Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et VERITAS DOMINI MANET IN ÆTERNUM ?* Cela ce trouve dans le *Laudate*. Comment les prêtres peuvent-ils décemment louer le Seigneur de ce que sa Vérité demeure éternellement, s'il est vrai que Jésus leur a formellement défendu de posséder quoique ce soit et s'il est non moins vrai qu'ils sont légitimement et chrétiennement propriétaires des millions qu'ils ont entassés ? De quelle confirmation de miséricorde ont-ils la téméraire imprudence de parler après avoir donné une parolle entorse à la Vérité divine telle que manifestée dans la doctrine apportée par le Sauveur et répandue par les premiers apôtres ?

“ Marthe, Marthe, disait-il, vous vous inquiétez, vous vous troublez de beaucoup de choses. Or, une seule est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part qui ne lui sera point ôtée.” (Luc, x, 41, 42.)

Le clergé pense-t-il que la part choisie par lui, qu'il a acquise par des soucis encore plus matériels que ceux dont Marthe se chargeait à l'intention du Sauveur lui-même et pour le bien recevoir dans sa maison, est la meilleure part qu'il eût à choisir ? N'est-ce pas, au contraire, la moins bonne ? Et, pardessus le marché, n'est-il pas menacé de se la voir enlever, comme l'implique l'observation du Messie ? Ne lui sera-t-elle pas ôtée, cette part inférieure, ce plat de lentilles, dont il a voulu faire sa récompense sur la terre, sa récompense unique, et qui exclut catégoriquement l'idée de toute rémunération céleste ?

Déjà des clergés ont été dépouillés de ces biens terrestres qui les hypnotisent et qui ne leur appartiennent nullement, quoi qu'ils disent au contraire. L'Évangile dit : “ Il leur sera ôté même ce qu'ils croient avoir.” Le clergé croit posséder légitimement ce qu'il détient. Mais qu'il ne se fasse point d'illusion : il n'y a rien de moins sûr. Il lui reste cette foi, cette foi unique à la légitimité des biens dont il est le détenteur. Il la perdra comme l'autre qui a été tuée par elle ; car il y a une loi de rétribution. L'illusion dont il se berce à ce sujet est la plus profonde de toutes celles dans lesquelles il a vécu jusqu'à présent. Si “ la propriété, c'est le vol ” suivant un mot retentissant, — et comme n'en peut douter celui qui, ainsi que moi, a scruté l'économie politique et la sociologie pour en apprécier les notions fondamentales à la lumière de l'Ancien

comme à celles du Nouveau-Testament : la chose est surtout vraie pour les prêtres soi-disants successeurs des apôtres à qui l'Évangile — qui voulait donner des modèles à l'Humanité sataniquement organisée par la législation et la systématisation de l'exploitation oppressive — a formellement interdit de posséder un pouce de terrain ou un sou de monnaie. C'est le règne de la fraternité humaine vraie, et non un système de répartition arbitraire fondée sur une prétendue inégalité de mérite et d'aptitudes, que le Christ est venu apporter à la terre.

Le Psalmiste dont les prêtres répètent les chants chaque dimanche, sans y rien comprendre, dit : *Cœlum cœli Domino ; TERRAM autem dedit filiis hominum.* C'est-à-dire : le ciel du ciel est au Seigneur ; mais il a donné la terre aux enfants des hommes. Non pas à quelques-uns seulement des enfants des hommes, non pas aux prêtres que ceux-ci subiraient ; mais à tous les enfants des hommes qui ont été dépouillés de leur héritage parce que le sacerdotalisme a violenté et violé la loi divine pour favoriser tous les accaparements, toutes les extorsions, toutes les oppressions et toutes les exploitations que les puissants de la terre, avec lesquels il partageait, ont fait subir à l'Humanité. Ce sera le sujet de démonstrations ultérieures.

Mais ces enfants des hommes à qui la terre a été donnée par le Seigneur lui-même et qui ont été déposés si cruellement par les machinations odieuses, les procédés diaboliques et les manigances infernales dont la finauderie capitaliste et l'astuce cléricale ont fait leur spécialité industrielle, seront réintégrés dans leur héritage. C'est même pour cela que le Christ a été envoyé sur notre globe : pour soustraire les doux, à qui la possession de la terre est réservée, à la domination satanique du cléricanisme et du capitalisme coalisés. Le jugement contre le satanisme a été porté par le Sauveur au temps de Son séjour ici-bas ; mais il a été sursis à l'exécution de la sentence jusqu'aux temps actuels. Dans l'intervalle, le monde a été livré aux puissances des ténèbres qui ont établi leur quartier-général dans le temple de Dieu même et ont revêtu les insignes des ministres du Très-Haut, se transformant au besoin en anges de lumière, pour mieux mystifier et mieux exploiter les simples et se faire des défenseurs fanatiques des victimes même de leur domination. Dieu a laissé faire, mais non sans prédire tout ce qui s'est produit, tout ce qui arrive actuellement et tout ce qui va se faire bientôt : l'exécution de la terrible sentence. Voilà comment le satanisme s'est providentiellement insinué dans le sacerdoce même : voilà comment s'expliquent tous les crimes de la terre et comment s'explique aussi — en attendant de plus amples développements à donner plus tard — tout ce que j'ai dit jusqu'à pré-

sent touchant l'inférialisation de la puissance ecclésiastique qui nous tient dans ses griffes depuis tant de siècles.

JACQUES LECROYANT.

L'AFFAIRE DE DANIELSONVILLE

LE "CATHOLIC" DE HARTFORD

Et ait illis : reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari ; et Dei, Deo. Et il leur dit : rendez donc à César les choses qui sont à César, et à Dieu, les choses qui sont à Dieu.—Luc, XX, 25.

Au commencement du chapitre de la Bible, dont nous avons cité le verset, il est parlé de la parabole de la vigne et des vigneron. Ces derniers, afin de ne pas rendre le fruit au seigneur de la vigne et s'accaparer un bien qui ne leur appartenait point, prirent radicalement le moyen très effectif de battre ou de tuer tous les envoyés qui se présentèrent pour réclamer la propriété du maître.

Il y a, croyons-nous, une analogie frappante entre la parabole et la position actuelle des canadiens du Connecticut.

Les Américains franco-canadiens du Connecticut, voulant généreusement contribuer dans la mesure de leur talents particuliers à rendre le pays riche et prospère, forment depuis au-delà de trente ans la majorité des catholiques de centres très importants, tels que Danielsonville, Willimantic, Jewett City, Taftville, Grosvenordale, Wauregan, etc. C'est un témoignage qui a maintes fois été rendu aux Canadiens-français par des américains autorisés, que le soleil ne se couche jamais derrière les collines du Housatonic, sans que par leur activité prodigieuse et leur grand respect pour les lois établies, ils n'aient apporté leur quote-part à la richesse publique de l'État, dont ils sont fiers de se proclamer les citoyens dévoués.

Malgré leurs ressources précaires et les persécutions déguisées sous toutes les formes, il est aussi admis qu'ils ont, à force de travail et de persévérance, largement aidé à élever sur la terre de Nathan Hale, plusieurs monuments religieux qui aujourd'hui sont impunément entre les mains de bonnes gens, tout à fait antipathiques et réfractaires aux aspirations légitimes de toute une population.

Pourtant tout a été employé ; soumission prolongée après les empiètements les plus humiliants, demandes respectueuses après les injustices les plus révoltantes, délégations pacifiques après les attaques véhémentes de vains assimilateurs ; enfin, tout ce que la prudence et la sagesse peuvent dicter a été dignement fait, avec le résultat négatif que nous connaissons tous.

Maintenant qu'ils sont écrasés, au grand plaisir de la

coterie, qui s'est servi du droit de la force et non de la force du droit pour nous vilipender auprès des autorités supérieures, il est intéressant d'étudier par quels subterfuges, les chevaliers de la métempsycose s'efforcent de blanchir leur nègre. Sachez qu'ils ne reculent devant aucun scrupule ; injures, insultes, calomnies même, tout leur semble justifiable pourvu qu'ils arrivent à leur but.

Entre autres correspondances malveillantes, (car il serait trop long de les citer toutes,) notre attention fut attirée par un ami de Willimantic, sur une certaine feuille hebdomadaire de la cité du Capitole, "The Connecticut Catholic," publiée dit l'entête, dans l'intérêt de la population catholique du diocèse de Hartford." Toutefois nous tenons à dire de suite, que tous les articles de ce journal pèchent autant contre la vérité et tombent dans une exagération encore plus profonde que l'entête lui-même. Faisons aussi remarquer en passant au "Connecticut Catholic" qu'il a été créé et mis au monde par quelques-uns de nos amis irlandais, qu'eux seuls le lisent, qu'il exprime la quintessence de tous les rêves dominateurs de l'élément discordant qui semble actuellement avoir la haute main dans les affaires religieuses du Connecticut, et qu'enfin il ne représente nullement la population catholique américaine du diocèse de Hartford, s'il veut bien laisser aux Allemands, aux Italiens, aux Polonais, aux Canadiens-Français et à beaucoup d'Irlandais et d'Américains catholiques, la liberté de s'appeler catholiques romains. Bien plus nous aurions raison, croyons-nous, de dire de son rédacteur, avec Ghaussard :

Heureux l'auteur marqué du sceau des coteries !
Cent bouches vont prônant ses froides rêveries ;
De journal en journal, son nom roule en écho ;
Il est, dès son vivant, grand homme... incognito.

mais laissons-le s'accuser lui-même. Son article a pour titre ébouriffant : "On ne veut pas de Cahenslyisme." Les catholiques de l'Amérique, quels que soient leurs antécédents nationaux, leurs coutumes ou leurs langages, doivent se rappeler qu'ils demeurent ici, non pour continuer à pratiquer leurs coutumes et leurs mœurs nationales, mais pour se confondre dans les éléments cosmopolites de la vie américaine et se consolider dans un grand tout homogène. S'ils parlent une langue autre que celle qui est habituellement parlée dans ce pays, ils ne doivent pas exiger de services cléricaux en leur propre langue, mais ils doivent se contenter de se soumettre aux règles de l'assimilation. Voilà le génie du catholicisme en Amérique."

Il y en a comme cela plus d'une demi colonne, dans laquelle naturellement les Français et les Canadiens-Français ne sont pas passés inaperçus.

Ce serait se lancer dans d'insipides répétitions que de réfuter maintenant toutes les utopies de cet englo-

beur enragé, nous voulons seulement faire remarquer les derniers mots que nous venons de reproduire. N'est-il pas vrai qu'il s'épanouit la rate et qu'il se pâme d'aise en démontrant à sa manière à lui le génie du Catholicisme en Amérique; tout de même il aurait dû être plus juste pour de nombreux diocèses de l'Union Américaine et dire en toutes justice et vérité: voilà le génie du Catholicisme au Connecticut. Ça, par exemple, ça aurait été à point. Sans compter qu'il aurait ainsi caché le strabisme intellectuel dont il est affligé, depuis qu'il regarde les faits à travers les verres opaques de l'intolérantisme le plus sot et le plus égoïste qui ait jamais vu le jour sous ce beau ciel d'Amérique.

Cahenslyisme, voilà le grand mot que lui et plusieurs autres ont chanté sur tous les tons pour les besoins de leur mauvaise cause. Ils devraient cependant se souvenir que Herr Cahensly voulait l'empire dans l'empire, qu'il n'était pas citoyen américain, qu'il n'encourageait nullement la langue anglaise, etc. autant de choses que l'on n'a jamais pu reprocher à nos compatriotes. Et malgré toutes ces objections, très rationnelles, nous l'avouons, Cahensly a fait cesser de nombreux abus dans l'Ouest. N'est-il pas vrai que les Allemands ont depuis lors des prêtres et même des évêques de leur nationalité?

Cahenslyisme, dites-vous; pourquoi pas aussi "Léonisme" depuis que l'auguste Léon XIII a ordonné aux évêques d'Amérique que les Italiens soient desservis par des ministres religieux italiens? Ah cet ordre est bien suivi: il y a même un nombre excessif de ces bons prêtres, au point que plusieurs d'entre eux ne peuvent trouver des groupes italiens assez nombreux pour y vivre convenablement. Tout dernièrement encore la presse nous annonçait que le révérend père Beccherini, après avoir tiré le diable par la queue pendant plusieurs semaines, a été obligé de quitter la paroisse italienne de Meriden. Que l'on rapporte à notre égard un seul cas de cette nature.

Dieu nous garde donc de l'américanisme à la Tzar de Russie prêché au nom de la plus belle des religions par le "Connecticut Catholic;" il est en contradiction flagrante avec l'esprit de la Constitution et de la politique sage et libérale du Saint Père. Comme catholiques et comme citoyens américains, nous demandons et demanderons toujours le droit de parler français dans les maisons et les églises bâties avec notre argent, persuadés qu'alors notre américanisme n'en sera pas moins respectable et respecté que ceux qui semblent avoir pris pour devise: "ne pas rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu."

UN LAIQUE ORIGINAIRE.

COMEDIEN PAR RELIGION

Ce serait une curieuse étude à faire que celle de la question suivante: "Pourquoi se fait-on acteur?" Nous disons acteur et non actrice, car, parmi les raisons multiples qui ont pu déterminer à monter sur les planches, il en est qui sont de nature trop légère pour exercer les esprits sérieux. Mais pourquoi se fait-on comédien? Les uns, parce qu'ils ont vu Mounet-Sully dans *Hamlet*, ou Coquelin dans les *Précieuses ridicules*; les autres, parce qu'ils sont tombés amoureux d'une jolie actrice, à laquelle ils brûlent de donner la réplique; d'autres encore, parce qu'ils trouvent là un moyen comme un autre, pas plus bête qu'un autre, de gagner leur vie; d'autres, enfin, par boutade, par désœuvrement, pour rien, pour le plaisir, comme Caussade, dans *Marion de Lorme*, a tué La Tournelle!

Mais, jusqu'à présent, nul acteur n'avait donné de sa vocation un motif aussi extraordinaire que celui qu'a donné M. Arthur Holmes Gore, comédien, dont une revue anglaise raconta la piquante histoire. M. Gore, dit un journal qui résume le récit de la revue anglaise, appartenait à une famille d'hommes de loi et se destinait aux fonctions de *solicitor*, quand il lut quelques-uns des derniers écrits du comte Tolstoï. Cette lecture lui montra qu'il était impossible d'être homme et bon chrétien. Mais quel métier adopter? Militaire? Il faut tuer ses semblables, Médecin? C'est encore pis. Négociant? Les bénéfices sont trop souvent des fraudes. Une à une, M. Gore éprouva toutes les professions, et il finit par se convaincre que le métier d'acteur était celui "dans lequel on peut le mieux servir son prochain et vivre conformément au christianisme." Et il s'est fait comédien.

On fait observer à ce propos que M. Gore est probablement la seule personne qui ait jamais embrassé la profession de comédien pour des motifs religieux. Mais il y a commencement à tout, et l'acte de M. Gore prouve que nous sommes loin des excommunications de jadis. Comédien pour sauver son âme! Voilà Molière et la Clairon bien vengés!

Nous avons le plaisir d'accuser réception d'un nouveau chansonnier noté, "L'Auni du chanteur," par M. Edmond Hardy, le populaire chef de musique. Ce recueil, très bien choisi, contient une centaine de romances, mélodies, chansons et chansonnettes, et se vend au prix modique de 35 cents. M. Hardy a transporté son magasin au No 210 rue St Laurent, où il a installé un assortiment complet d'instruments de fanfares, de partitions d'opéra et de musique en feuilles, supérieur à tout ce que Montréal a jamais possédé. Nous conseillons à nos fidèles lecteurs de lui rendre visite.

CHRONIQUE

LA FIN D'UN DOGME

J'ai eu un ami qui, par suite d'un accident, avait perdu la mémoire. Il aimait à rire (comme on rit bien, si l'on ne se rappelait rien de ses peines !)

"Ne vous mettez pas, disait-il, en frais d'imagination pour moi. Choisissez une seule histoire, choisissez-la bonne ; racontez-la moi tant que vous voudrez ; je l'oublierai à mesure, et toujours elle m'amusera..."

Je me rappelais l'anecdote, l'autre soir en écoutant, au Théâtre-Libre, ce qu'on appelle — pardonnez-moi l'expression ! — une "pièce rosse."

Une "pièce rosse," c'est une pièce où l'on emploie le mot propre, — c'est-à-dire le mot très sale. C'est une pièce où, sous prétexte de supprimer le "vice puni et la vertu récompensée," de rompre avec des conventions un peu puérides, on en accepte, en proclame, en impose d'autres beaucoup plus enfantines, mais d'un infantillage maladif et naïvement pervers. Dans la

"pièce rosse," toutes les laideurs sont de tradition ; c'est le dogme de la félonie, de la malpropreté, de la cupidité, de la lâcheté surtout, et des menues ignominies qu'en forme de théâtre qu'on appelle des "rosseries". La "pièce rosse", c'est la pièce, non plus meilleure que la vie, mais pire qu'elle.

De ces pièces, voilà huit ans qu'on nous en sert. On y voit tous les hommes s'y trahir ou s'y piller, toutes les femmes s'y vendre — à moins qu'elles ne s'y louent à terme. C'est comme l'histoire, toujours la même en sa gaillardise, qu'on pouvait raconter à mon ami pour toujours l'amuser. Seulement, ici, l'histoire est lugubre, et nous ennuya toujours.

Elle n'ennuya pas tout le monde. Il est à Paris, quatre ou cinq mille blasés, vrais ou faux. Les vrais sont une centaine, les faux sont quatre mille neuf cents, — mais ils font beaucoup plus de bruit que les faux.

Les cent vrais blasés, ennemis d'eux-mêmes et de la vie, saouls de douleur et de fatigue morale, goûtaient je ne sais quelle amère volupté à retrouver, sur la scène, toutes leurs rancœurs, toutes leurs rancunes encore grossies. Les quatre mille neuf cents faux blasés bons garçons au fond, suivaient par *genre* ou par curiosité malsaine. Il y a des gens qui s'encanaillent et s'attristent parce que c'est bien porté.

A l'heure présente, cela se porte moins bien. Nous l'avons constaté l'autre soir.

Chez tous ceux qui sont sincères — même en leur désenchantement — ces "rosseries" exagérées, exaspérées, éveillent un sentiment qui n'avait qu'un rapport lointain avec l'admiration. Certains mots — inentendus de la foule — faisaient sourire sans malveillance. Ainsi lorsqu'une Mme Cardinal du quart ou du dix-millième de monde, disait à sa fille : "Comment ! tu as pleuré... et il ne t'a rien donné !" Mais l'ensemble, avec ses crudités voulues, choquait les délicats, même doublés de sceptiques à outrance.

On l'a bien senti : c'était l'agonie de la "pièce rosse" ; et, puisque le Théâtre Libre va, sinon disparaître, du moins se transformer, nous nous sommes dit tous qu'en fin le théâtre — au sens plus générales du mot — allait recouvrer sa liberté perdue.

Oh' ce dogme de l'abject, en tout cas du sinistre et

du désolant ! A-t-il assez pesé sur nous ! Et, si nous l'avions laissé en héritage à nos enfants, le beau cadeau que nous leur aurions fait !

Le rire français est bien malade. Non que la race périclite. Nous nous proclamons en décadence ; depuis que le monde est monde, toutes les générations se sont prétendues en décadence : Ce n'est pas plus vrai aujourd'hui que ce ne fut il y a des siècles. Elle ne décroît pas, la race gauloise au sang clair comme ses vins, légers et capiteux, qui sentent la pierre à fusil. Seulement elle se transforme, parce qu'elle a passé par la plus effroyable épreuve, et par une crise de doute, de doute noble, qui la laisse toute pâlie. Elle ne rira plus guère comme autrefois, à tout venant, en toute occasion, à tous les coins de la terre. Elle travaille et se recueille.

Mais, en ce recueillement même, dans ce bon silence du travail, les a-t-elle, ces tristesses désespérées qu'on eût voulu nous imposer comme des articles de loi ? Non point certes ! Notre race a du scepticisme à fleur de peau, ces fanfaronnades imprudentes. Mais, au fond bien qu'elle en rougisse, c'est la plus vaillante, la plus croyante de toutes. Et ce qu'elle renferme de générosité, de bonté, de droiture !

Tenez ! tout à l'heure, à la campagne on me menait chez une pauvre femme qui se meurt tout seule. Seule ! non pas. Elle avait rendu quelques menus services à un garçonnet délaissé, lui aussi, de ses parents. "Eh bien, lui dit-il, vous ne pouvez plus travailler, mais vous pouvez me tailler la soupe, raccommoier mes vêtements ; je vous apporterai, moi, ce que je gagne

Il le fit ; il continue. Elle ne peut plus bouger, l'aider en quoi que ce soit, et le petit bonhomme, qui n'est ni son fils, ni son parent, trime encore pour elle.

Et, dans ce beau pays de France, où l'on affecte d'être mauvais, mais où la terre même a des entrailles et du cœur, il en est des mille, des dix mille qui font ou feraient la même chose. Seulement on ne l'écrit pas, on ne l'imprime pas, parce que cela semble naïf. Encore l'histoire de la "pièce rosse", toujours la même, que nous avons subie pendant huit ans ! Le pessimisme est de mode. On traite de "bon jeune homme", c'est-à-dire de parfait crétin, quiconque ne proclame pas la laideur universelle.

Mais si l'on n'y croit pas, pourtant, et si l'on a de bonnes raisons pour ne pas y croire ! Si l'on a éprouvé ses amis, et vu qu'il est des amis à toute épreuve ! Si l'on connaît encore des jeunes filles qui ne sont pas des demi-vierges, et des femmes jolies, intelligentes, à respecter comme les jeunes filles, — les vraies ! Si l'on vit parmi des travailleurs, de braves gens et des gens utiles ! Faut-il, par crainte du ridicule, ne pas le dire ?

Allons donc ! C'est un témoignage à rendre, et le plus communicatif, le plus bienfaisant de tous. Que quelques-uns commencent à le faire ; tous les indécis suivront. Lorsqu'on aura répudié ce dogme du triste et de l'ignoble, alors les roses sembleront toutes nouvelles, l'amour et l'amitié nous réserveront des émerveillements inconnus, et, avec l'extase de l'inédit, nous découvrirons ce bonheur tremblant, mais adorable, — dire sincèrement : "Je suis heureux", et faire que les autres le deviennent, rien qu'en leur montrant qu'on sait l'être soi-même... et l'avouer.

FEUILLETON

CLAUDE GUEUX

(Suite)

On lui présenta plusieurs haches à choisir. Il prit la plus petite, qui était fort tranchante, la cacha dans son pantalon et sortit. Il y avait là vingt-sept prisonniers. Il ne leur avait pas recommandé le secret. Tous le gardèrent.

Ils ne causèrent même pas de la chose entre eux.

Chacun attendit de son côté ce qui arriverait. L'affaire était terrible, droite et simple. Pas de complication possible. Claude ne pouvait être ni conseillé ni dénoncé.

Une heure après, il aborda un jeune condamné de seize ans qui bâillait dans le promenoir, et lui conseilla d'apprendre à lire. En ce moment, le détenu Faillette accosta Claude, et lui demanda ce que diable il cachait là dans son pantalon. Claude dit :

— C'est une hache pour tuer M. D. ce soir.

Il ajouta :

— Est-ce que cela se voit ?

— Un peu, dit Faillette.

Le reste de la journée fut à l'ordinaire. A sept heures du soir, on renferma les prisonniers, chaque section dans l'atelier qui lui était assigné ; et les surveillants sortirent des salles de travail, comme il paraît que c'est l'habitude, pour ne rentrer qu'après la ronde du directeur.

Claude Gueux fut donc verrouillé comme les autres dans son atelier avec ses compagnons de métier.

Alors il se passa dans cet atelier une scène extraordinaire, une scène qui n'est ni sans majesté ni sans terreur, la seule de ce genre qu'aucune histoire puisse raconter.

Il y avait là, ainsi que l'a constaté l'instruction judiciaire qui a eu lieu depuis, quatre-vingt-deux voleurs, y compris Claude.

Une fois que les surveillants les eurent laissés seuls, Claude se leva debout sur son banc, et annonça à toute la chambrée qu'il avait quelque chose à dire. On fit silence.

Alors Claude haussa la voix et dit :

— Vous savez tous qu'Albin était mon frère. Je n'ai pas assez de ce qu'on me donne ici pour manger. Même en n'achetant que du pain avec le peu que je gagne, cela ne suffirait pas. Albin partageait sa ration avec moi ; je l'ai aimé d'abord parce qu'il m'a nourri, ensuite parce qu'il m'a aimé. Le directeur, M. D., nous a séparés. Cela ne lui faisait rien que nous fussions ensemble : mais c'est un méchant homme, qui jouit de tourmenter. Je lui ai redemandé Albin. Vous avez vu, il n'a pas voulu. Je lui ai donné jusqu'au 4 novembre pour me rendre Albin. Il m'a fait mettre au cachot pour avoir dit cela. Moi, pendant ce temps-là, je l'ai jugé et je l'ai condamné à mort. Nous sommes au 4 novembre. Il viendra dans deux heures faire sa tournée. Je vous préviens que je vais le tuer. Avez-vous quelque chose à dire à cela ?

Tous gardèrent le silence.

Claude reprit. Il parla, à ce qu'il paraît, avec une éloquence singulière, qui d'ailleurs lui était naturelle. Il déclara qu'il savait bien qu'il allait faire une action

violente, mais qu'il ne croyait pas avoir tort. Il attesta la concieuce des quatre-vingt-un voleurs qui l'écoutaient :

Qu'il était dans une rude extrémité ;

Que la nécessité de se faire justice soi-même était un cul-de-sac où l'on se trouvait engagé quelquefois ;

Qu'à la vérité il ne pouvait prendre la vie du directeur sans donner la sienne propre, mais qu'il trouvait bon de donner sa vie pour une chose juste ;

Qu'il avait mûrement réfléchi, et à cela seulement, depuis deux mois ;

Qu'il croyait bien ne pas se laisser entraîner par le ressentiment, mais que, dans le cas où cela serait, il suppliait qu'on l'en avertisse ;

Qu'il soumettait honnêtement ses raisons aux hommes justes qui l'écoutaient ;

Qu'il allait donc tuer M. D., mais que, si quelqu'un avait une objection à lui faire, il était prêt à l'écouter.

Une voix seulement s'éleva, et dit qu'avant de tuer le directeur, Claude devait essayer une dernière fois de lui parler et de le fléchir.

— C'est juste, dit Claude, et je le ferai.

Huit heures sonnèrent à la grande horloge. Le directeur devait venir à neuf heures.

Une fois que cette étrange cour de cassation eut en quelque sorte ratifié la sentence qu'il avait portée, Claude reprit toute sa sérénité. Il mit sur une table tout ce qu'il possédait en linge et en vêtements, la pauvre dépouille du prisonnier, et, appelant l'un après l'autre ceux de ses compagnons qu'il aimait le plus après Albin, il leur distribua tout. Il ne garda que la petite paire de ciseaux.

Puis il les embrassa tous. Quelques-uns pleuraient. Il souriait à ceux-là.

Il y eut, dans cette heure dernière, des instants où il causa avec tant de tranquillité et même de gaieté, que plusieurs de ses camarades espéraient intérieurement, comme ils l'ont déclaré depuis, qu'il abandonnerait peut-être sa résolution. Il s'amusa même une fois à éteindre une des rares chandelles qui éclairaient l'atelier avec le souffle de sa narine, car il avait de mauvaises habitudes d'éducation qui dérangaient sa dignité naturelle plus souvent qu'il n'aurait fallu. Rien ne pouvait faire que cet ancien gamin des rues n'eût point par moments l'odeur du ruisseau de Paris.

Il aperçut un jeune condamné qui était pâle, qui le regardait avec des yeux fixes, et qui tremblait, sans doute dans l'attente de ce qu'il allait voir.

— Allons, du courage, jeune homme ! lui dit Claude doucement, ce ne sera que l'affaire d'un instant.

Quand il eut distribué toutes ses hardes, fait tous ses adieux, serré toutes les mains, il interrompit quelques causeries inquiètes qui se faisaient çà et là dans les coins obscurs de l'atelier, et il commanda qu'on se remit au travail. Tous obéirent en silence.

L'atelier où ceci se passait était une salle oblongue, un long parallélogramme percé de fenêtres sur ses deux grands côtés, et de deux portes qui se regardaient à ses deux extrémités. Les métiers étaient rangés de chaque côté près des fenêtres, les bancs touchant le mur à angle droit, et l'espace resté libre entre les deux rangées de métiers formait une sorte de longue voie qui allait en ligne droite de l'une des portes à l'autre et traversait ainsi toute la salle. C'était cette longue

voie, assez étroite, que le directeur avait à parcourir en faisant son inspection ; il devait entrer par la porte sud et ressortir par la porte nord, après avoir regardé les travailleurs à droite et à gauche. D'ordinaire il faisait ce trajet assez rapidement et sans s'arrêter.

Claude s'était replacé lui-même à son banc, et il s'était remis au travail, comme Jacques Clément se fût remis à la prière.

Tous attendaient. Le moment approchait. Tout à coup on entendit un coup de cloche, Claude dit :

—C'est l'avant-quart.

Alors il se leva, traversa gravement une partie de la salle, et alla s'accouder sur l'angle du premier métier à gauche, tout à côté de la porte d'entrée. Son visage était parfaitement calme et bienveillant.

Neuf heures sonnèrent. La porte s'ouvrit. Le directeur entra.

En ce moment-là, il se fit dans l'atelier un silence de statues.

Le directeur était seul comme d'habitude.

Il entra avec sa figure joviale, satisfaite et inexorable, ne vit pas Claude qui était debout à gauche de la porte, la main droite cachée dans son pantalon, et passa rapidement devant les métiers, hochant la tête, machant ses paroles, et jetant ça et là son regard banal, sans s'apercevoir que tous les yeux qui l'entouraient étaient fixés sur une idée terrible.

Tout à coup il se détourna brusquement, surpris d'entendre un pas derrière lui.

C'était Claude, qui le suivait en silence, depuis quelques instants.

—Que fais-tu là, toi ? dit le directeur ; pourquoi n'est-tu pas à ta place ?

Car un homme n'est plus un homme, là, c'est un chien, on le tutoie.

Claude Gueux répondit respectueusement :

—C'est que j'ai à vous parler, monsieur le directeur.

—De quoi ?

—D'Albin.

—Encore ! dit le directeur.

—Toujours ! dit Claude.

—Ah ça ! reprit le directeur continuant de marcher, tu n'as donc pas eu assez de vingt-quatre heures de cachot ?

Claude répondit en continuant de le suivre :

—Monsieur le directeur, rendez-moi mon camarade.

Impossible !

—Monsieur le directeur, dit Claude avec une voix qui eût attendri le démon, je vous en supplie, remettez Albin avec moi, vous verrez comme je travaillerai bien. Vous qui êtes libre, cela vous est égal, vous ne savez pas ce que c'est, un ami ; mais moi, je n'ai que les quatre murs de ma prison. Vous pouvez aller et venir, vous ; moi je n'ai qu'Albin. Rendez-le-moi. Albin me nourrissait, vous le savez bien. Cela ne vous coûterait que la peine de dire oui. Qu'est-ce que cela vous fait qu'il y ait dans la même salle un homme qui s'appelle Claude Gueux et un autre qui s'appelle Albin ? Car ce n'est pas plus compliqué que cela. Monsieur le directeur, mon bon monsieur D., je vous supplie vraiment, au nom du ciel !

Claude n'en avait peut-être jamais tant dit à la fois à un geôlier. Après cet effort, épuisé, il attendit. Le directeur répliqua avec un geste d'impatience :

—Impossible. C'est dit. Voyons, ne m'en reparle plus. Tu m'ennuies.

Et, comme il était pressé, il doubla le pas. Claude aussi. En parlant ainsi, ils étaient arrivés tous deux près de la porte de sortie ; les quatre-vingts voleurs regardaient et écoutaient, haletants.

Claude toucha doucement le bras du directeur.

—Mais, au moins, que je sache pourquoi je suis condamné à mort. Dites-moi pourquoi vous l'avez séparé de moi.

—Je te l'ai déjà dit, répondit le directeur : parce que.

Et, tournant le dos à Claude, il avança la main vers le loquet de la porte de sortie.

A la réponse du directeur, Claude avait reculé d'un pas. Les quatre-vingts statues qui étaient là virent sortir de son pantalon sa main droite avec la hache. Cette main se leva, et, avant que le directeur eût pu pousser un cri, trois coups de hache, chose affreuse à dire, assénés tous les trois dans la même entaille, lui avaient ouvert le crâne. Au moment où il tombait à la renverse, un quatrième coup lui balafra le visage ; puis, comme une fureur lancée ne s'arrête pas court, Claude Gueux lui fendit la cuisse droite d'un cinquième coup inutile. Le directeur était mort.

Alors Claude jeta la hache et cria : *A l'autre mainnant ! L'autre, c'était lui.* On le vit tirer de sa veste les petits ciseaux de "sa femme", et, sans que personne songeât à l'en empêcher, il se les enfonça dans la poitrine. La lame était courte, la poitrine était profonde. Il y foilla longtemps et à plus de vingt reprises en criant : —Cœur de damné, je ne te trouverai donc pas ! — Et enfin il tomba baigné dans son sang, évanoui sur le mort.

Lequel des deux était la victime de l'autre ?

Quand Claude reprit connaissance, il était dans un lit, couvert de linges et de bandages, entouré de soins. Il avait auprès de son chevet de bonnes sœurs de charité, et de plus un juge d'instruction qui instrumentait et qui lui demanda avec beaucoup d'intérêt : — *Comment vous trouvez-vous ?*

Il avait perdu une grande quantité de sang, mais les ciseaux avec lesquels il avait eu la superstition touchante de se frapper avait mal fait leur devoir ; aucun des coups qu'il s'était portés n'était dangereux. Il n'y avait de mortelles pour lui que les blessures qu'il avait faites à M. D.

Les interrogatoires commencèrent. On lui demanda si c'était lui qui avait tué le directeur des ateliers de la prison de Clairvaux. Il répondit : *Oui.* On lui demanda pourquoi. Il répondit : *Parce que.*

Cependant, à un certain moment, ses plaies s'envenimèrent ; il fut pris d'une fièvre mauvaise dont il faillit mourir.

Novembre, décembre, janvier et février se passèrent en soins et en préparatifs ; médecins et juges s'empressaient autour de Claude ; les uns guérissaient ses blessures, les autres dressaient son échafaud.

Abrégeons ; le 16 mars 1892, il parut, étant parfaitement guéri, devant la cour d'assises de Troyes. Tout ce que la ville peut donner en foule était là.

Claude eut une bonne attitude devant la cour. Il s'était fait raser avec soin, il avait la tête nue, il portait ce morne habit des prisonniers de Clairvaux, mi-parti de deux espèce de gris.

Le procureur du roi avait encombré la salle de toutes les baïonnettes de l'arrondissement, " afin, dit-il à l'audience, de contenir tous les scélérats qui devaient figurer comme témoins dans cette affaire."

Lorsqu'il fallut entamer les débats, il se présenta une difficulté singulière. Aucun des témoins des événements du 4 novembre ne voulait déposer contre Claude. Le président les menaça de son pouvoir discrétionnaire. Ce fut en vain. Claude alors commanda de déposer. Toutes les langues se délièrent. Ils dirent ce qu'ils avaient vu.

Claude les écoutait tous avec une profonde attention. Quand l'un d'eux, par oubli, ou par affection pour Claude, omettait des faits à la charge de l'accusé, Claudé les rétablissait.

De témoignage en témoignage, la série des faits que nous venons de développer se déroula devant la cour.

Il y eut un moment où les femmes qui étaient là pleurèrent. L'huissier appela le condamné Albin. C'était son tour de déposer. Il entra en chancelant ; il sanglotait. Les gendarmes ne purent empêcher qu'il n'allât tomber dans les bras de Claude. Claude le soutint et dit en souriant au procureur du roi : — Voilà un scélérat qui partage son pain avec ceux qui ont faim. Puis il baisa la main d'Albin.

La liste des témoins épuisée, monsieur le procureur du roi se leva et prit la parole en ces termes : — Messieurs les jurés, la société serait ébranlée jusque dans ses fondements, si la vindicte publique n'atteignait pas les grands coupables comme celui qui, etc.

Après ce discours mémorable, l'avocat de Claude parla. La plaidoirie contre et la plaidoirie pour firent, chacune à leur tour, les évolutions qu'elles ont coutume de faire dans cette espèce d'hippodrome qu'on appelle un procès criminel.

Claude jugea que tout n'était pas dit. Il se leva à son tour. Il parla de telle sorte qu'une personne intelligente qui assistait à cette audience s'en revint frappée d'étonnement.

Il paraît que ce pauvre ouvrier contenait bien plutôt un orateur qu'un assassin. Il parla debout, avec une voix pénétrante et bien ménagée, avec un œil clair, honnête et résolu, avec un geste presque toujours le même, mais plein d'empire. Il dit les choses comme elles étaient, simplement, sérieux, sans charger, ni amoindrir, couvint de tout, regarda l'article 296 en face, et posa sa tête dessous. Il eut des moments de véritable haute éloquence qui faisaient remuer la foule, et l'on se répétait à l'oreille dans l'auditoire ce qu'il venait de dire.

¶ Cela faisait un murmure pendant lequel Claude reprenait haleine en jetant un regard fier sur les assistants.

Dans d'autres instants, cet homme qui ne savait pas lire était doux, poli, choisi comme un lettré ; puis, par moments encore, modeste, mesuré, attentif, marchand pas à pas dans la partie irritante de la discussion, bienveillant pour les juges.

Une fois seulement, il se laissa aller à une secousse de colère. Le procureur du roi avait établi, dans le discours que nous avons cité en entier, que Claude Gueux avait assassiné le directeur des ateliers sans voie de fait ni violence de la part du directeur, par conséquent sans provocation.

—Quoi ! s'écria Claude, je n'ai pas été provoqué ?

Ah ! oui, vraiment, c'est juste, je vous comprends. Un homme ivre me donne un coup de poing, je le tue, j'ai été provoqué, vous me faites grâce, vous m'envoyez aux galères. Mais un homme qui n'est pas ivre et qui a toute sa raison me comprime le cœur pendant quatre ans, m'humilie pendant quatre ans, me pique tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, d'un coup d'épingle à quelque place inattendue pendant quatre ans ! J'avais une femme pour qui j'ai volé, il me torture avec cette femme ; j'avais un enfant pour que j'ai volé, il me torture avec cet enfant ; je n'ai pas assez de pain, un ami m'en donne, il m'ôte mon ami et mon pain. Je redemande mon ami, il me met au cachot, je lui dis *vous*, il lui mouchard, il me dit *tu*. Je lui dis que je souffre, il me dit que je l'ennuie. Alors que voulez-vous que je fasse ? Je le tue. C'est bien, je suis un monstre, j'ai tué cet homme, je n'ai pas été provoqué, vous me coupez la tête. Faites.

Mouvement sublime, selon nous, qui faisait tout à coup surgir, au-dessus du système de la provocation matérielle, sur lequel s'appuie l'échelle mal proportionnée des circonstances atténuantes, toute une théorie de la provocation morale oubliée par la loi.

Les débats fermés, le président fit son résumé impartial et lumineux. Il en résultait ceci. Une vilaine vie. Un monstre en effet. Claude Gueux avait commencé par vivre en concubinage avec une fille publique, puis il avait volé, puis il avait tué. Tout cela était vrai.

Au moment d'envoyer les jurés dans leur chambre, le président demanda à l'accusé s'il avait quelque chose à dire sur la position des questions.

—Peu de chose, dit Claude. Voici, pourtant. Je suis un voleur et un assassin ; j'ai volé et tué. Mais pourquoi ai-je volé ? pourquoi ai-je tué ? Posez ces deux questions à côté des autres, messieurs les jurés.

Après un quart d'heure de délibération, sur la déclaration des douze Champenois qu'on appelait *messieurs les jurés*, Claude Gueux fut condamné à mort.

Il est certain que, dès l'ouverture des débats, plusieurs d'entre eux avaient remarqué que l'accusé s'appelait *Gueux*, ce qui leur avait fait une impression profonde.

On lut son arrêt à Claude, qui se contenta de dire :

—C'est bien. Mais pourquoi cet homme a-t-il volé ? Pourquoi cet homme a-t-il tué ? Voilà deux questions auxquelles ils ne répondent pas.

Rentré dans la prison, il soupa gaiement et dit :

—Trente-six ans de faits !

Il ne voulut pas ce pourvoi en cassation. Une des sœurs qui l'avaient soigné vint l'en prier avec larmes. Il se pourvut par complaisance pour elle. Il paraît qu'il résista jusqu'au dernier instant, car, au moment où il signa son pourvoi sur le registre du greffe, le délai légal des trois jours était expiré depuis quelques minutes.

La pauvre fille reconnaissante lui donna cinq francs. Il prit l'argent et la remercia.

Pendant que son pourvoi pendait, des offres d'évasion lui furent faites par les prisonniers de Troyes, qui s'y dévouaient tous. Il refusa.

Les détenus jetèrent successivement dans son cachot, par le soupirail, un clou, un morceau de fil de fer et une anse de senou. Chacun de ces trois outils eût suffi, à un homme aussi intelligent que l'était Claude, pour

limer ses fers. Il remit l'anse, le fil de fer et le clou au guichetier.

Le 8 juin 1832, sept mois et quatre jours après le fait, l'expiation arriva, *pede claudo*, comme on voit. Ce jour-là, à sept du matin, le greffier du tribunal entra dans le cachot de Claude, et lui annonça qu'il n'avait plus qu'une heure à vivre.

Son pourvoi était rejeté.

—Allons, dit Claude froidement, j'ai bien dormi cette nuit, sans me douter que je dormirais encore mieux la prochaine.

Il paraît que les paroles des hommes forts doivent toujours recevoir de l'approche de la mort une certaine grandeur.

Le prêtre arriva, puis le bourreau. Il fut humble avec le prêtre, doux avec l'autre. Il ne refusa ni son âme ni son corps.

Il conserva une liberté d'esprit parfaite. Pendant qu'on lui coupait les cheveux, quelqu'un parla, dans un coin du cachot, du choléra qui menaçait Troyes en ce moment.

—Quant à moi, dit Claude avec un sourire, je n'ai pas peur du choléra.

Il écoutait d'ailleurs le prêtre avec une attention extrême, en s'accusant beaucoup et en regrettant de n'avoir pas été instruit dans la religion.

Sur sa demande, on lui avait rendu les ciseaux avec lesquels il s'était frappé. Il y manquait une lame, qui s'était brisée dans sa poitrine. Il pria le geôlier de faire porter de sa part ces ciseaux à Albin. Il dit aussi qu'il désirait qu'on ajoutât à ce legs la ration de pain qu'il aurait dû manger ce jour-là.

Il pria ceux qui lui lièrent les mains de mettre dans

sa main droite la pièce de cinq francs que lui avait donnée la sœur, la seule chose qui lui restât désormais.

A huit heures moins un quart, il sortit de la prison, avec tout le lugubre cortège ordinaire des condamnés. Il était à pied, pâle, l'œil fixé sur le crucifix du prêtre, mais marchant d'un pas ferme.

On avait choisi ce jour-là pour l'exécution, parce que c'était jour de marché, afin qu'il y eût le plus de regards possible sur son passage; car il paraît qu'il y a encore en France des bourgades à demi sauvages où, quand la société tue un homme, elle s'en vante.

Il monta sur l'échafaud gravement, l'œil toujours fixé sur le gibet du Christ. Il voulut embrasser le prêtre, puis le bourreau, remerciant l'un, pardonnant à l'autre. Le bourreau le repoussa doucement, dit une relation. Au moment où l'aide le liait sur la hideuse mécanique, il fit signe au prêtre de prendre la pièce de cinq francs qu'il avait dans sa main droite, et lui dit :

—*Pour les pauvres.*

Comme huit heures sonnaient en ce moment, le bruit du beffroi de l'horloge couvrit sa voix, et le confesseur lui répondit qu'il n'entendait pas. Claude attendit l'intervalle de deux coups et répéta avec douceur :

—*Pour les pauvres.*

Le huitième coup n'était pas encore sonné que cette noble et intelligente tête était tombée.

Admirable effet des exécutions publiques! Ce jour-là même, la machine étant encore debout au milieu d'eux et pas lavée, les gens du marché s'ameutèrent pour une question de tarif et faillirent massacrer un employé de l'octroi. Le doux peuple que vous font ces lois-là!

VICTOR HUGO.

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents
De vous expliquer
Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.

ENCORE * DES * AVANTAGES !

93 rames de papier-note, réglé, \$1.25 la rame,
5 rames pour \$5.50.

VALEUR REELLE \$2 LA RAME.

13,000 Enveloppes blanches, No 7, 75c le mille. Valant \$1.00.

35,000 Enveloppes en papier-toile à 75c le mille. Valant \$1.50.

DEMANDEZ DES ECHANTILLONS.

MORTON, PHILLIPS & CIE,

MONTREAL

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publié par Aristide Filiatreault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,

AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Téléphone 2243.

EDEN MUSEE ET THEATRE

Edifice du Monument National
Le Seul Théâtre Français à 10c.
4 REPRESENTATIONS Par Jour
2.15, 4.00, 8.00, 915 hrs.

AU THEATRE

CHANSONNETTES, ROMANSES,
DANSES, ACROBATES,
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

AU MUSEE

MERCIER sur son LIT de MORT
100 Figure de cire, Léon XIII.
NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.
Entrée du Théâtre - 10c.
Sièges réservés, 5c. ext.

Le Musée sera ouvert le DIMANCHE de 1 heure à 10 heures du soir.

JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE "


Clarinette et de Solfège,
221—RUE CRAIG—221

Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet.

LA SAISON en quatre des chroniques de la MODE et des descriptions des gravures un ravissant roman. Une moral, illustré de beaux dessins dans le texte. No. Spécimens gratuits.— Abonnements:

30 OUVRAGES	50c
12 OUVRAGES	90c
6 OUVRAGES	1.50

Agents à Montréal, M. S. JONES, 1001 et 1003 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.



POUR RELIER LES FASCICULES "NAPOLEON"

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale : ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascicules foront bien de venir voir un échantillon de notre reliure à nos bureaux, ou demander notre agent qui ira le leur montrer.

JOHN LOVELL & FILS
23 Rue Saint-Nicolas.